CONSEILS DE QUARTIER DU 9e : FICHE SYNTHÉTIQUE

Mandat 2026-2029

1. PRÉSENTATION DES CONSEILS DE QUARTIER (CQ)

- Leur existence est issue de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie participative locale, leur fonctionnement est décidé par chaque mairie d'arrondissement.
- Les Conseils de quartier sont des instances d'**information**, d'**échanges**, de **concertation**, de **recommandations**, de **propositions**, concernant des projets locaux d'**intérêt public**.
- On compte à ce jour 117 Conseils de quartier à Paris, dont **5 dans le 9e** : Anvers-Montholon, Blanche-Trinité, Faubourg Montmartre, Opéra-Chaussée d'Antin, Pigalle-Martyrs.

2. PRÉROGATIVES ET RÔLES DES CQ

- Les CQ sont **informés** des projets concernant le devenir du quartier.
- Ils facilitent le dialogue entre les acteurs locaux et les élus, en constituant leur **relais** :
 - ils entretiennent des contacts avec les habitants, commerçants, associations, usagers… pour transmettre leur parole auprès de l'exécutif municipal.
 - ils transmettent aux habitants toutes les informations utiles à la vie et à la participation locales.
- Ils donnent un **avis** sur les projets qui leur sont présentés et formulent des **propositions** pour l'amélioration du cadre de vie (aménagements, animations, protection et mise en valeur du patrimoine…).
- Ils participent aux **instances transversales** de démocratie locale : Comités des usagers, Comité local de lutte contre le bruit, Comité local de défense écologique…

3. COMPOSITION DES CQ

- Chaque CQ est composé de :
 1. Un **élu référent**.
 2. Un collège de **20 habitants / acteurs économiques et associatifs du 9e**, tirés au sort sur une liste de candidats (6 sont âgés de 16 à 30 ans ; la parité hommes-femmes est recherchée).
 La candidature est ouverte à toute personne qui réside, exerce une activité professionnelle ou associative, ou scolarise ses enfants dans le quartier.
 3. Un collège de **6 à 12 personnalités qualifiées**, désignées en Conseil d'Arrondissement.
- Il est fait appel à une liste complémentaire de 10 conseillers tirés au sort, au fil des départs éventuels.

4. FONCTIONNEMENT DES CQ

- Le mandat des conseillers de quartier dure **3 ans**.
- Chaque CQ se rassemble régulièrement en **réunion plénière publique (objectif d'une fois par trimestre)**. Les **groupes de travail** se réunissent dans l'intervalle autant que de besoin.
- Les 5 CQ se rassemblent une fois par an en **réunion de bilan et de perspectives**.

5. EXEMPLES D'ACTIONS DES CQ

1. Grâce à des **marches exploratoires**, ils font émerger des projets généraux ou se concentrer sur des thématiques ciblées (ex : propreté, sécurité, identification d'emplacements pour un certain type de mobilier urbain, désencombrement de l'espace public…)

2. Ils organisent des **réunions d'information** sur des sujets intéressant le quartier et ses habitants (Paris à 50 degrés, Comment aider les personnes en situation de précarité dans le 9e, Les risques liés à la Cybermalveillance…).

3. Ils mettent en valeur des **spécificités du quartier et du 9e** : construction de parcours patrimoniaux par quartier, constitution de groupes de travail inter-quartiers (Métiers d'art, Jazz, Cinéma…), etc.

4. Ils sont à l'initiative de projets dans le cadre du **Budget participatif du Neuf**. Quelques projets déposés par les CQ et votés par les habitants du 9e :

- Aménager et végétaliser le parvis de l'église Notre-Dame de Lorette et la rue Bourdaloue
- Rénover le monument à Gavarni place Saint-Georges
- Créer un nouvel espace de vie aux abords du Centre Valeyre
- Créer un espace jeunesse à la Bibliothèque Louise Walser-Gaillard…

5. Ils utilisent leur **budget propre** dans des projets d'intérêt local. Chaque année, un budget est alloué à chaque CQ :

- **Une dotation de fonctionnement : 3 306 €**

Exemples de dépenses : fêtes (d'été, de Noël, des voisins) dans un but de cohésion sociale et de mise en valeur des habitants, associations et commerçants du 9e ; événements avec les artisans d'art et les artistes de l'arrondissement ; commande de prestations à des associations solidaires…

- **Une dotation d'investissement : 8 264 €**

Exemples de dépenses : table de ping-pong au square d'Anvers, stations de gonflage et de réparation de vélos, boîtes à livres, cendriers de rue, végétalisation, vélo-cargo pour les associations du 9e, mise en ligne de parcours architecturaux et patrimoniaux…

Informations complémentaires : *Tout savoir sur les conseils de quartier du 9e – Mairie du 9e*